

**CHAMPIONNAT NATIONAL  
de PÉTANQUE  
DOUBLETTES DAMES et HOMMES  
de la FCD  
ouvert aux personnes en situation  
de handicap  
les 25 et 26 juin 2022  
à SAINT-GILLES-CROIX-de-VIE (Vendée)**

N° 0411/FCD/Activités/Sports

Affaire suivie par :

Patrice DEBRAYE, CTSN Pétanque - ☎ : 06.62.20.97.35 - ✉ : [debraye.ctsn@gmail.com](mailto:debraye.ctsn@gmail.com)

Catherine MACQUET, bureau activités sportives - ☎ : 01.79.86.34.88 ou 821.947.34.88 - ✉ : [c.macquet@lafederationdefense.fr](mailto:c.macquet@lafederationdefense.fr)

**NOTE D'ORGANISATION**

- Références :**
- Règlement permanent du championnat national de pétanque par équipe de 4 mixte de la Fédération des clubs de la défense diffusé sous le n° 0860/FCD/Activités/Sports le 30 septembre 2019
  - Mise à jour n° 1 du règlement permanent diffusée sous le n° 0746/FCD/Activités/Sport le 30 septembre 2020

**ATTENTION : Nouvelles dispositions concernant les joueurs classés**

- Pièces jointes :**
- Annexe 1 : Programme de la compétition
  - Annexe 2 : Plan de Saint-Gilles-Croix-de-Vie : boulo-drome et camping
  - Annexes 3-1 à 3-3 : Autorisations parentales
  - Annexe 4 : Rappel sur la classification des licenciés de la Fédération des clubs de la défense
  - Annexe 5 : Informations complémentaires



## 1. ORGANISATION GÉNÉRALE

Le championnat national de pétanque doublettes Dames et doublettes Hommes de la Fédération des clubs de la défense (FCD) se déroule les 25 et 26 juin 2022 à Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée).

Cette manifestation a été confiée à la ligue Ouest de la FCD avec le soutien du club « S.G.C.V.P » Saint-Gilles-Croix-de-Vie Pétanque.

### LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex  
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 861 947 34 89 - Courriel : [contact@lafederationdefense.fr](mailto:contact@lafederationdefense.fr)  
[www.lafederationdefense.fr](http://www.lafederationdefense.fr)

## 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les participants doivent impérativement détenir la licence de la FCD 2021/2022, au titre du club qu'ils représentent, faisant apparaître clairement la détention par le club d'origine d'un certificat d'absence de contre-indication à la pratique de la pétanque en compétition (**date et cachet du club obligatoire au recto de la licence**).

En cas de non-présentation de ces documents, la participation au championnat est refusée et ne donne droit à aucun remboursement de frais de déplacement et d'inscription.

Un duplicata peut être imprimé directement par le club dans son espace "SYGELIC".

## 3. COORDONNÉES DES ORGANISATEURS

L'épreuve est organisée conformément au règlement particulier du championnat national de pétanque de la FCD cité en référence, ainsi qu'au règlement en vigueur de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu

Ligue organisatrice	Club support
<b>Ligue Ouest de la FCD</b> 2, rue Maréchal Gallieni 35100 RENNES ☎ : 02 23 35 20 30 ✉ : <a href="mailto:secretariat@ligueouest-fcd.fr">secretariat@ligueouest-fcd.fr</a> ➤ <b>Président de la ligue : Patrick BERTOZZI</b> ☎ : 06.28.19.06.72 ☎ : 02.23.35.22.54 ✉ : <a href="mailto:president@ligueouest-fcd.fr">president@ligueouest-fcd.fr</a>	<b>S.G.C.V.P</b> ➤ <b>Président du club : Roland BORDAGE</b> ☎ : 06.11.35.54.37 ➤ <b>Réfèrent ligue Ouest FCD :</b> <b>Jean-Louis RAMBEAU</b> ☎ : 06.81.64.46.40 ✉ : <a href="mailto:rambeau.jl@orange.fr">rambeau.jl@orange.fr</a>
<b>Conseiller technique sportif national Pétanque de la FCD (CTSN)</b>	<b>Conseiller technique sportif régional Pétanque de la FCD (CTSR)</b>
<b>Patrice DEBRAYE</b> ☎ : 06.62.20.97.35 ✉ : <a href="mailto:debraye.ctsn@gmail.com">debraye.ctsn@gmail.com</a>	<b>Alain MARIN</b> ☎ : 06.42.65..25.65 ✉ : <a href="mailto:alainmarin08@hotmail.fr">alainmarin08@hotmail.fr</a>
<b>Conseiller technique national Handicap</b>	<b>Réfèrent Handicap ligue Ouest de la FCD</b>
<b>Jean-Olivier BRÉNIÈRE</b> ☎ : 06.10.46.43.61 ✉ : <a href="mailto:j-o.breniere@lafederationdefense.fr">j-o.breniere@lafederationdefense.fr</a>	<b>Yves LE CLAINCHE</b> ☎ : 06.73.66.40.92

## 4. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

### 4.1. Lieu de la compétition

La compétition se déroule au boulodrome de la Félicité - 23 bis, rue de la Félicité - 85800 Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

**Le début de la compétition est fixé au samedi 25 juin 2022 à 08h00.**

Le premier tour est disputé par poules.

Les téléphones portables, les cigarettes et cigarettes électroniques **sont interdits** pendant les parties.

### 4.2. Programme de la compétition

Le programme de la manifestation est détaillé en annexe 1.

## 5. **DISPOSITIONS LOGISTIQUES**

Les participants sont entièrement pris en charge par la FCD à compter du dîner du vendredi 24 juin jusqu'au cocktail déjeunatoire du dimanche 26 juin 2022.

**Les clubs qui n'acceptent pas les propositions faites par l'organisateur ne peuvent prétendre au remboursement des frais engagés de leur propre initiative.**

### 5.1. **Accueil**

L'accueil des équipes s'effectue le **vendredi 24 juin 2022 de 15h00 à 19h00** au boulodrome de la Félicité - 23 bis rue de la Félicité - 85800 Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

### 5.2. **Hébergement et restauration**

#### 5.2.1. **Hébergement**

Les participants sont logés au camping « Le Domaine de Beaulieu » - Rue du parc - 85800 Givrand (téléphone : 02.51.55.59.46).

#### 5.2.2. **Restauration**

- Vendredi soir et samedi midi : Espace Notre-Dame-de-la-Vie  
17, rue Gautté  
85800 Saint-Gilles-Croix-de-Vie.
- Samedi soir : Restaurant « Le Bowling »  
201, avenue de la Forêt  
85270 Saint-Hilaire-de-Riez.

Les réservations pour l'hébergement et l'alimentation sont faites, **par les clubs**, lors de leurs inscriptions sur SYGEMA.

Le forfait comprend l'hébergement du vendredi 24 juin au dimanche 26 juin 2022, ainsi que les repas du vendredi soir au dimanche midi.

### 5.3. **Transport**

**Aucun transport n'étant prévu par l'organisation, les compétiteurs doivent être autonomes.**

Le ravitaillement en carburant n'est pas possible en milieu militaire.

**Le transport collectif est à privilégier (co-voiturage, véhicule 9 places, car).**

### 5.4. **Dispositif prévisionnel de secours**

Le soutien santé de la manifestation est assuré par appel au 18 conformément au règlement médical de La fédération (cf. titre II) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais inférieurs (ou au plus égaux) à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique.

Ce soutien santé doit répondre aux conditions préconisées par :

- la réglementation de la fédération délégataire ;
- la réglementation de droit public ;
- l'autorité d'accueil ;
- le dirigeant de la ligue et/ou du club responsable de l'événement sportif ou par le conseiller technique sportif national, en fonctions des possibilités locales et institutionnelles.

Un défibrillateur et une trousse de secours sont à disposition sur place.

## 6. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

### 6.1. Inscriptions

Les ligues font connaître à la FCD leurs équipes qualifiées en les mentionnant sur SYGEMA.

### 6.2. Engagement et droits de participation

**Le nombre de compétiteurs est limité à 20 doublettes Dames et 32 doublettes Hommes, soit 104.**

PARTICIPATION FINANCIÈRE	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>80 €</b> par compétiteur Adulte (+ 25 ans) <u>avec hébergement</u></li> <li>✓ <b>55 €</b> par compétiteur Adulte (+ 25 ans) <u>sans hébergement</u></li> <li>✓ <b>10 €</b> par compétiteur Jeune (- 25 ans) <u>avec hébergement</u></li> <li>✓ <b>5 €</b> par compétiteur Jeune (- 25 ans) <u>sans hébergement</u></li> <li>✓ <b>0 €</b> par compétiteur Adulte ou Jeune en situation de handicap physique ou mental (PSHPM)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les engagements se font exclusivement via votre espace SYGEMA <b><u>avant le 15 mai 2022 minuit, terme de rigueur</u></b></li> <li>• Un acte d'engagement, indiquant les participants et le montant de la participation financière, est émis à la date de clôture des inscriptions. Le montant de la participation financière est prélevé, par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation.</li> <li>• Les personnes en situation de handicap physique ou mental (PSHPM) sont obligatoirement titulaires de la licence FCD 2021/2022. Ils ne s'acquittent pas des droits d'engagement.</li> </ul>
FORFAIT ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>0 €</b> par accompagnateur de personnes en situation de handicap physique ou mental (APSHPM)</li> <li>✓ <b>0 €</b> par accompagnateur Jeunes (1 pour 8 jeunes, <u>uniquement pour les - 18 ans</u>)</li> <li>✓ <b>0 €</b> par chauffeur de car éventuel</li> <li>✓ <b>0 €</b> par organisateur/bénévole (<u>limité à 10</u>)</li> </ul>	<p><b>Les accompagnateurs officiels doivent obligatoirement être titulaires de la licence FCD 2021/2022 pour des questions de couverture assurance.</b> Il en est de même pour le chauffeur de car sauf s'il est couvert par un ordre de mission.</p> <p>Ils doivent <u>impérativement</u> être inscrits sur SYGEMA.</p>
FORFAIT ACCOMPAGNATEURS NON OFFICIELS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>150 €</b> par accompagnateur non officiel <u>avec hébergement</u></li> <li>✓ <b>100 €</b> par accompagnateur non officiel <u>sans hébergement</u></li> </ul>	<p><b><u>Le nombre d'accompagnateurs hébergé est limité par l'organisateur en fonction des places d'hébergement disponibles.</u></b></p> <p>Le montant de la participation financière est prélevé après la date de clôture des inscriptions. Ils devront <u>impérativement</u> être inscrits sur SYGEMA.</p>

INSCRIPTIONS DANS SYGEMA	
Origine des participants	Type de participants dans SYGEMA
✓ Compétiteur Adulte (+ 25 ans) <u>avec hébergement</u>	⇒ ✓ Compétiteur Adulte
✓ Compétiteur Adulte (+ 25 ans) <u>sans hébergement</u>	⇒ ✓ Compétiteur Adulte non hébergé
✓ Compétiteur Jeune (- 25 ans) <u>avec hébergement</u>	⇒ ✓ Compétiteur Jeune
✓ Compétiteur Jeune (- 25 ans) <u>sans hébergement</u>	⇒ ✓ Compétiteur Jeune non hébergé
✓ Compétiteur Adulte (+ 25 ans) en situation de handicap	⇒ ✓ Compétiteur Adulte PSHPM
✓ Compétiteur Jeune (- 25 ans) en situation de handicap	⇒ ✓ Compétiteur Jeune PSHPM

INSCRIPTIONS DANS SYGEMA	
Origine des participants	Type de participants dans SYGEMA
✓ Accompagnateur « Personnes en situation de handicap »	⇒ ✓ Accomp PSHPM
✓ Accompagnateur Jeunes (1 pour 8 jeunes, <u>uniquement pour les - 18 ans</u> )	⇒ ✓ Accompagnateur officiel
✓ Chauffeur de car	⇒ ✓ Chauffeur
✓ Organisateur/bénévole ( <u>limité à 10</u> )	⇒ ✓ Organisateur
✓ Accompagnateur non officiel <u>avec hébergement</u>	⇒ ✓ Accomp non officiel
✓ Accompagnateur non officiel <u>sans hébergement</u>	⇒ ✓ Accompagnateur non officiel non hébergé

**NOTA :** Toute annulation de participation non justifiée n'est pas remboursée. Une pénalité de 50 € est en outre prélevée par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation (couverture partielle de la quote-part payée par la FCD au prestataire - Cf. annexe 5 -§ 2).

### 6.3. Remboursement des frais de déplacement VIA SYGEMA - NOUVEAUTÉ

**À compter de cette saison**, les demandes de remboursement de frais de déplacement doivent être déposées sur SYGEMA par le club, impérativement dans le mois qui suit la fin de la compétition, sous peine de non remboursement.

La note relative aux modalités de remboursement des frais de déplacement, en date du 07 janvier 2022, a été diffusée via SYGEDOC sous le n° 0432/FCD. Elle est également consultable dans la Bibliothèque SYGEMA, rubrique « Frais de déplacement ».

***Il est rappelé que les frais de repas ou d'hébergement en cours de déplacement inférieur à 1.000 km aller/retour sont à la charge des clubs.***

Pour les parcours supérieurs à 1.000 km aller/retour, et sur présentation des factures originales, la FCD prend en charge pendant la durée du transport à l'aller et au retour, par personne autorisée :

- les frais d'hébergement dans la limite de 90 € (petits-déjeuners compris),
- les frais de repas dans la limite de 30 €.

### 6.4. Participation des Jeunes de moins de 18 ans

#### **RAPPELS :**

- ⇒ Un accompagnateur « Jeunes » doit être du même sexe que les jeunes (une accompagnatrice encadre les jeunes filles, un accompagnateur les jeunes garçons).
- ⇒ Si de l'hébergement est prévu, la mixité dans les chambres est strictement interdite.

#### **6.4.1. Autorisation parentale de participation**

Les responsables d'équipes doivent être en possession, pour les mineurs, du **formulaire d'autorisation parentale de participation** pour chacun d'entre eux (cf. annexe 3-1).

#### **6.4.2. Autorisation parentale pour le prélèvement lors d'un contrôle anti-dopage**

Les responsables de club doivent être en possession, pour les mineurs, du **formulaire d'autorisation parentale pour le prélèvement lors d'un contrôle anti-dopage** pour chacun d'entre eux (cf. annexe 3-2).

#### **6.4.3. Autorisation parentale pour le droit à l'image**

Les responsables de club doivent être en possession, pour les mineurs, du **formulaire d'autorisation parentale pour le droit à l'image** pour chacun d'entre eux (cf. annexe 3-3).

## 7. **RÉCOMPENSES**

Une médaille or, argent et bronze sera attribuée aux trois premières Dames.

Une médaille or, argent et bronze sera attribué aux trois premiers Hommes.

Un trophée récompensera la première équipe Dames.

Un trophée récompensera la première équipe Hommes.

## 8. COMPTE-RENDU

À l'issue de la manifestation, le président de la ligue organisatrice adresse au président de la FCD, avec copie au CTSN, un compte rendu sur le déroulement de la compétition, ainsi que les résultats détaillés et le bilan financier accompagné des originaux des pièces justificatives.

Le conseiller technique sportif national adresse au président de la commission sportive le compte rendu technique de la compétition et dépose sur SYGEMA, en collaboration avec la ligue organisatrice, les résultats détaillés de la compétition.

## 9. COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE

La ligue organisatrice s'assure de la couverture photographique de l'événement.

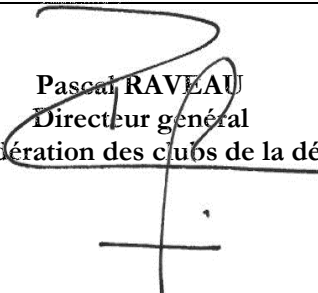
À l'issue, et au plus tard dans les 15 jours, elle adresse à la FCD un article d'une demi-page avec, en fichiers attachés, des photos (format d'origine ".jpeg" > 300 ko), mettant l'accent sur un aspect particulier de la manifestation (technique, logistique ou de convivialité, etc...) destiné à paraître dans « A armes égales ».

## 10. LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME

### **RAPPEL :**

**Il est formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool sur les lieux des épreuves sportives.**

Références : Art. L.322-6 du Code du Sport 2017 et Art. L. 3335-4 du Code de la Santé Publique

  
Pascal RAVEAU  
Directeur général  
de la Fédération des clubs de la défense

### Destinataires (via SYGEMA) :

- Président(e)s des clubs des équipes qualifiées/FCD
- Présidents de ligues/FCD
- Conseillers techniques sportifs régionaux "Pétanque"/FCD (*sous couvert des présidents de ligue*)

### Copies à (par courriel sans PJ) :

- Membres du comité directeur/FCD
- Président de la commission sportive/FCD
- Conseiller technique sportif national "Pétanque"/FCD
- Directeur technique Sport-Formation/FCD
- Bureau activités sportives/FCD
- Bureau finances/FCD
- Bureau comptabilité/FCD
- Bureau communication/FCD

**ANNEXE 1**  
**PROGRAMME DE LA COMPÉTITION**

**CHAMPIONNAT NATIONAL FCD**  
**PÉTANQUE DOUBLETTES DAMES et DOUBLETTES HOMMES**  
**Les 25 et 26 juin 2022 à SAINT-GILLES-CROIX-de-VIE (85)**

**Vendredi 24 juin 2022**

- ✧ De 15h00 à 19h00 : ✓ Accueil des participants au boulodrome
- ✧ À partir de 20h00 : ✓ Dîner à l'Espace Notre-Dame-de-la-Vie

**Samedi 25 juin 2022**

- ✧ 08h00 : ✓ Jet du but du championnat Doublettes Dames et Doublettes Hommes
- ✧ 12h30 : ✓ Déjeuner à l'Espace Notre-Dame-de-la-Vie
- ✧ 14h00 : ✓ Reprise des parties
- ✧ 21h00 : ✓ Dîner au restaurant « Le Bowling »

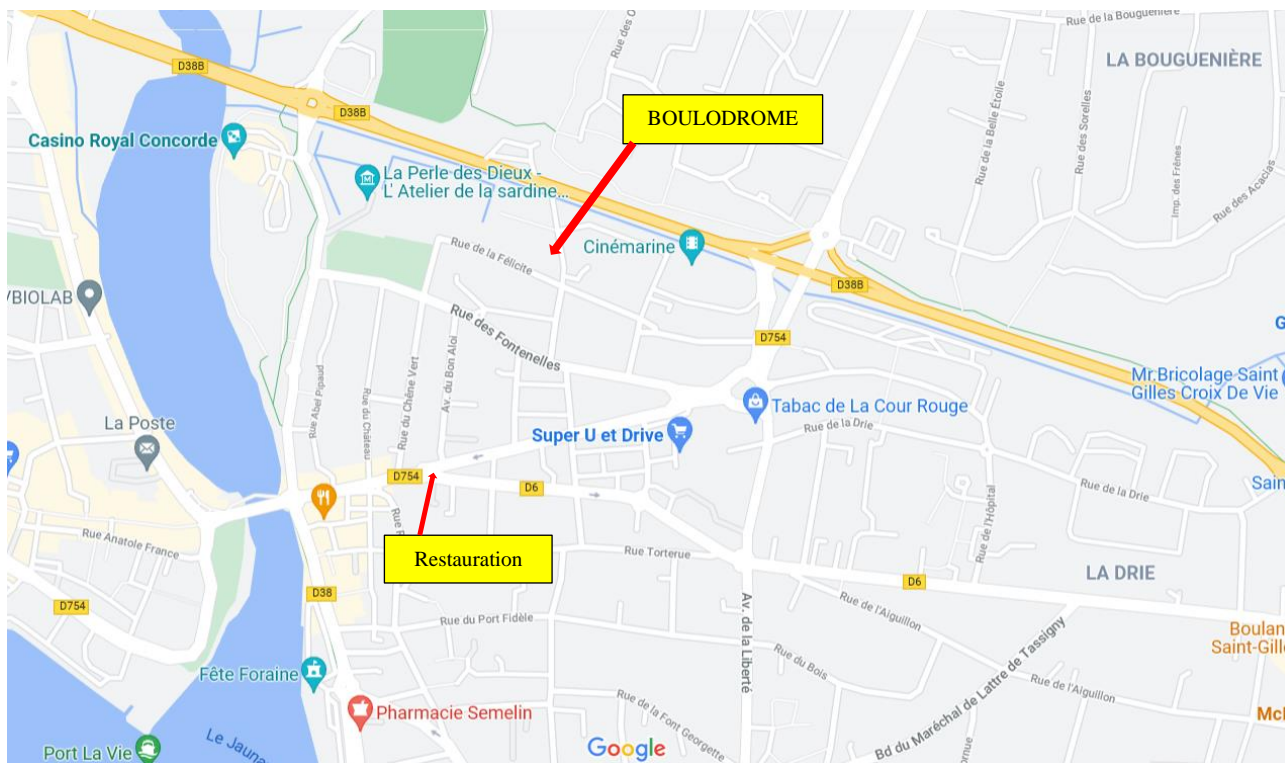
**Dimanche 26 juin 2021**

- ✧ 08h00 : ✓ 1/2 finales et finales du championnat
- ✧ 13h00 : ✓ Proclamation des résultats et remise des récompenses
  - ✓ Cocktail déjeunatoire sur place
  - ✓ Départ des participants

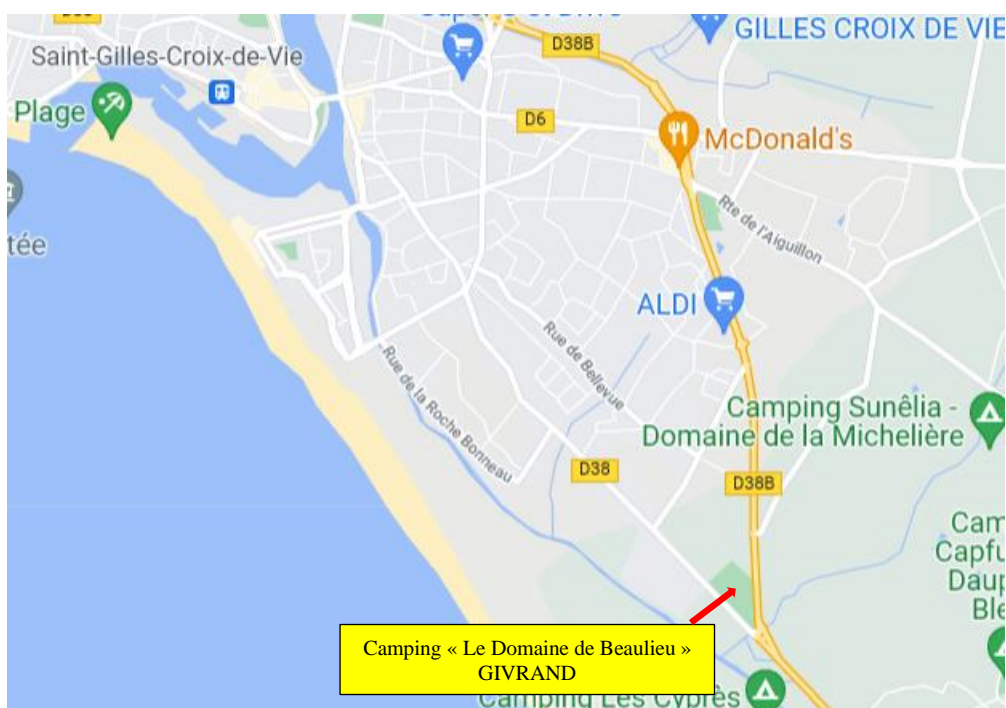


**ANNEXE 2**  
**PLAN DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE (85)**  
**Boulo-drome et Camping**

**CHAMPIONNAT NATIONAL FCD**  
**PÉTANQUE DOUBLETTES DAMES et DOUBLETTES HOMMES**  
**Les 25 et 26 juin 2022 à SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE (85)**



**Camping « Le Domaine de Beaulieu » - Rue du Parc - 85800 GIVRAND**





**CHAMPIONNAT NATIONAL FCD  
PÉTANQUE DOUBLETTES DAMES et DOUBLETTES HOMMES  
Les 25 et 26 juin 2022 à SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE (85)**

**FICHE A PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT  
LORS DU CONTRÔLE DES DOCUMENTS A L'ACCUEIL**

NOM du club FCD : \_\_\_\_\_

N° d'affiliation FCD : \_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_

**Enfant :**

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

N° Téléphone à joindre en cas de problème :

Domicile : /\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/

Mobile : /\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/

Bureau : /\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/

**POUR LES MINEURS**

Je soussigné, Mme, Mr (nom et prénom) : .....

Tuteur légal AUTORISE mon enfant : .....

Né (e) le : ..... à : .....

A participer à la compétition qui se déroulera à : .....

Du : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/ Au : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/

J'autorise par la présente, le responsable du club, à prendre à ma place toutes les dispositions qu'il jugera nécessaire en cas de maladie ou d'accident survenant à mon enfant.

Je donne mon plein accord aux médecins pour effectuer toute intervention médicale ou chirurgicale urgente qu'ils jugent nécessaire pour la préservation de sa santé.

N° SS (du parent couvrant l'enfant) : .....

Mutuelle : .....

Fait à ....., le .....

Signature du tuteur légal :

Avec mention "lu et approuvé" manuscrite.

**ANNEXE 3-2**  
**AUTORISATION PARENTALE POUR TOUT PRÉLÈVEMENT**  
**NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN**  
**CONTRÔLE ANTIDOPAGE SUR LES MINEURS**

En application de l'article 7 du décret n° 2011-57 du 13 janvier 2011 relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage modifiant l'article R.232-52 du code du sport

**CHAMPIONNAT NATIONAL FCD**  
**PÉTANQUE DOUBLETTES DAMES et DOUBLETTES HOMMES**  
**Les 25 et 26 juin 2022 à SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE (85)**

**FICHE A PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT**  
**LORS DU CONTRÔLE DES DOCUMENTS A L'ACCUEIL**

**NOM du club FCD :** \_\_\_\_\_

**N° d'affiliation FCD :** \_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_

Je soussigné, Mme, Mr (nom et prénom) : .....

Agissant en qualité de **représentant(e) légal(e) de l'enfant mineur** (nom et prénom de l'enfant) :

.....

Autorise tout préleveur agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage, dûment mandaté à cet effet à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de cheveux, ...) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur (nom et prénom de l'enfant) : .....

Fait à ....., le .....

Signature du tuteur légal :

Avec mention "lu et approuvé" manuscrite.

**N.B : L'absence d'autorisation parentale est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.**

**ANNEXE 3-3**  
**AUTORISATION PARENTALE POUR LE DROIT A L'IMAGE**  
**SUR LES MINEURS**

**CHAMPIONNAT NATIONAL FCD**  
**PÉTANQUE DOUBLETTES DAMES et DOUBLETTES HOMMES**  
Les 25 et 26 juin 2022 à SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE (85)

**FICHE A PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT**  
**LORS DU CONTRÔLE DES DOCUMENTS A L'ACCUEIL**

NOM du club FCD : \_\_\_\_\_

N° d'affiliation FCD : \_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_

Je soussigné, Mme, Mr (nom et prénom) : .....

Agissant en qualité de **représentant(e) légal(e) de l'enfant mineur** (nom et prénom de l'enfant) :

.....

Autorise

N'autorise pas

Toutes publications comportant la photo de mon enfant qui pourrait être prise durant la compétition et renonce à son droit à l'image.

Fait à ....., le .....

Signature du tuteur légal :

Avec mention "lu et approuvé" manuscrit

## ANNEXE 4

# CLASSIFICATION DES LICENCIÉS DE LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

- Références :**
- Lettre n° 2938/FCD/DG du 06 novembre 2014
  - Décret n° 2007-51 du 11 janvier 2007 relatif à l'action sociale des armées
  - Statuts de la Fédération des clubs de la défense, édition 2017

En application du décret de 2007 rappelé en 2<sup>ème</sup> référence, tous les ressortissants de l'Action Sociale des Armées relèvent de la communauté de défense. C'est pourquoi, toutes ces catégories de population lorsqu'elles s'inscrivent dans nos CSA doivent être classifiées « Ressortissants Défense ». Seules doivent être classifiées « Hors Défense », celles totalement extérieures à cette notion.

Extrait du décret :

- « Art. 2 Sous réserve des dispositions propres à chaque prestation, l'action sociale des armées s'exerce au profit :
- des militaires de carrière ou servant en vertu d'un contrat, dans les positions d'activité, de non-activité pour raisons de santé ou de congé parental, et de leurs familles ;
  - des fonctionnaires, agents non titulaires et ouvriers relevant du ministère de la défense en activité ou placés en position de congé parental ainsi que de leurs familles ;
  - des anciens militaires titulaires d'une pension militaire d'invalidité et des anciens personnels civils du ministère de la défense titulaires d'une pension d'invalidité ainsi que de leurs familles ;
  - des veufs et veuves non remariés et des orphelins à charge, au sens de la législation fiscale, des personnels mentionnés aux alinéas ci-dessus ;
  - des retraités civils et militaires du ministère de la défense et de leurs familles ;
  - des anciens militaires, de carrière et sous-contrat, et de leurs familles ;
  - des anciens fonctionnaires, agents non titulaires et ouvriers du ministère de la défense et de leurs familles ;
  - des militaires servant en qualité de volontaire dans la réserve opérationnelle ou au titre de la disponibilité ;
  - des enfants de militaires qui font l'objet de la protection particulière instituée par la loi du 23 décembre 1977 (...).

Les personnels civils et militaires des établissements publics administratifs placés sous tutelle du ministère de la défense bénéficient de l'action sociale des armées lorsqu'une convention est conclue entre le ministère de la défense et l'établissement public dont il assure la tutelle (...). »

**ANNEXE 5**  
**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**  
**(COPIER LE LIEN ET COLLER-LE SUR VOTRE NAVIGATEUR)**

**1. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT VIA SYGEMA**

**À compter de cette saison**, les demandes de remboursement de frais de déplacement et de repas doivent être déposées sur SYGEMA par le club, impérativement dans le mois qui suit la fin de la compétition, sous peine de non remboursement.

**La note relative aux modalités de remboursement des frais de déplacement, en date du 07 janvier 2022, a été diffusée via SYGEDOC sous le n° 0432/FCD. Elle est également consultable dans la Bibliothèque SYGEMA, rubrique « Frais de déplacement ».**

**2. PÉNALITÉS**

A réception des résultats et du compte rendu de la compétition, la FCD vérifie que les demandes de repas et d'hébergement, telles qu'indiquées lors de l'inscription, ont bien été respectées.

Dans le cas contraire, une retenue de 50 € en cas d'absence non justifiée ou du montant des prestations non honorées, est réalisée par prélèvement après information faite auprès du club.

**Toute annulation de participation non motivée ne voit aucun remboursement de la part de la FCD.**

Les personnes n'acceptant pas les propositions faites par l'organisateur ne seront pas remboursées des frais engagés de leur propre initiative.

**Lien :** [https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/16\\_Annexe-Penalites-FCD.pdf](https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/16_Annexe-Penalites-FCD.pdf)

**3. ASSURANCES**

Cette manifestation est couverte par les conditions du contrat responsabilité civile, défense pénale et recours, ainsi que par le contrat d'assurance automobile souscrit par la FCD auprès de la GMF, **si les véhicules sont inscrits sur le registre de sortie de véhicules du club d'appartenance avant le départ.**

Pour les véhicules appartenant aux clubs, le contrat "flotte automobile" prévoit les garanties responsabilité civile, défense pénale et recours, vol, incendie, catastrophes naturelles, bris de glace, assurance du conducteur, assistance, attentats et actes de terrorisme et dommages tous accidents. Pour les véhicules de plus de 5 ans, la garantie dommage tous accidents ne s'applique pas ; les clubs pourront demander directement auprès de l'assureur, et à leur charge, des garanties différentielles.

**Toute déclaration de sinistre (matériel ou corporel) doit être déposée sur SYGEASSUR par le club** en se connectant sur [www.lafederationdefense.fr](http://www.lafederationdefense.fr), rubrique "Espace dédié à la FCD, ses ligues et ses clubs" en bas de la page d'accueil sous les logos de nos partenaires.

**4. LUTTE CONTRE LE DOPAGE**

En accord avec les directives du ministère chargé des sports, et conformément à la réglementation de la FCD, des contrôles antidopage peuvent être pratiqués au cours de la compétition.

Conformément aux textes, les organisateurs mettent en place deux locaux nécessaires au contrôle antidopage (1 pour les féminines et 1 pour les hommes) et des équipes d'escortes.

**Lien :** [https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/7\\_Annexe-Lutte-contre-le-dopage-FCD.pdf](https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/7_Annexe-Lutte-contre-le-dopage-FCD.pdf)

**5. DROIT A L'IMAGE**

Chaque participant renonce à son droit à l'image et autorise toutes publications comportant sa photo qui pourrait être prise pendant la manifestation aux fins d'illustrer les activités de la FCD.

**Lien :** [https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/8\\_Annexe-Droit-a-image-FCD.pdf](https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/8_Annexe-Droit-a-image-FCD.pdf)

## 6. **CHALLENGE DU FAIR-PLAY**

Cette compétition entre dans le cadre du challenge du fair-play.

**Lien :** [https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/3\\_Annexe-Challenge-du-fair-play-de-la-FCD.pdf](https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/3_Annexe-Challenge-du-fair-play-de-la-FCD.pdf)

## 7. **FORFAITS**

Tout compétiteur déclarant forfait doit en aviser par lettre recommandée ou email le CTSN, la ligue organisatrice et le bureau activités sportives de la FCD immédiatement et au plus tard 8 jours avant le début de la compétition.

Sauf cas de force majeure (missions, opérations, événements graves, problème médical), tout participant déclarant forfait dans les 48 heures précédant le début de la compétition sera sanctionné d'une pénalité de 50 € ou du montant engagé par la ligue organisatrice pour couvrir les frais de séjour du défaillant.

**Tout forfait non justifié ne voit aucun remboursement de la part de la FCD.**

**Lien :** [https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/9\\_Annexe-Forfait-FCD.pdf](https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/9_Annexe-Forfait-FCD.pdf)

## 8. **SANCTIONS SPORTIVES**

Conformément au règlement de discipline de la FCD, les sanctions disciplinaires sont prononcées par les organismes disciplinaires de la fédération suivants :

- Organisme de première instance : ligue
- Organisme d'appel : fédération

Ces organismes sont respectivement compétents pour les affaires suivantes :

- Infraction disciplinaire commise par un membre appartenant à la ligue, quel que soit le lieu de réalisation de l'infraction.
- Manifestations nationales.

**Lien :** [https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/14\\_Annexe-Sanctions-sportives-FCD.pdf](https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/14_Annexe-Sanctions-sportives-FCD.pdf)

## 9. **DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT DURABLES**

« Ce sont les petits gestes d'aujourd'hui qui feront les grands changements de demain ».

Par quelques gestes simples, responsables et efficaces, appliquez les grands principes de la charte de développement durable de la FCD :

- favoriser l'utilisation des transports collectifs et le covoiturage ;
- trier (plastiques, papier et verres peuvent être recyclés) et compacter les déchets pour réduire leur volume ;
- nettoyer et rendre propres les sites empruntés en organisation la collecte des déchets ;
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- limiter l'édition et la diffusion papier des documents numériques (traitement de texte, tableurs, courriels, etc.).

Tous nos gestes, au quotidien, ont un impact sur l'ensemble de la planète.

La FCD concourt à la stratégie nationale de développement durable du sport et demande ainsi de concevoir des événements sportifs de manière responsable.

La ligue organisatrice demande aux compétiteurs et aux spectateurs invités de veiller au respect de l'environnement de la manifestation et de favoriser le transport en commun ou le co-voiturage pour se rendre sur les lieux.

**Lien :** [https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/4\\_Annexe-Developpement-et-environnement-durable-FCD.pdf](https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/4_Annexe-Developpement-et-environnement-durable-FCD.pdf)



## **10. RÉSULTATS ET COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

A l'issue du championnat, les résultats détaillés sont remis aux représentants des clubs participants.

La ligue organisatrice, en collaboration avec le CTSN et le club support, adressera au bureau Activités sportives :

- les informations sur le déroulement de la manifestation à la presse locale ;
- **le 1<sup>er</sup> jour ouvré après la manifestation**, pour le site internet fédéral, un fichier document avec les résultats et, séparément, six photos en fichiers “.jpg” (compression moyenne), ainsi qu’un lien éventuel vers le site de l’organisation (cf. § “Instructions techniques”) ;
- **dans les 15 jours**, un article d’une demi-page avec, en fichiers attachés, des photos (format d’origine “.jpeg” > 300 ko), mettant l’accent sur un aspect particulier de la manifestation (technique, logistique ou de convivialité, etc...) destiné à paraître dans « A armes égales ».

## **11. CHARTE DU SPORT FRANÇAIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Lien : [https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/5\\_Annexe-Charte-du-Sport-francais-pour-le-developpement-durable.pdf](https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/5_Annexe-Charte-du-Sport-francais-pour-le-developpement-durable.pdf)